
3 QUESTIONS À...

PATRICIA BARBIZET

Administrateur Référent de Total



« Le Conseil d'administration soutient la publication de ce rapport »

Vous êtes depuis le 19 décembre 2015, l'Administrateur Référent de Total. En quoi consiste votre rôle ?

La vocation de l'Administrateur Référent est de contribuer à une gouvernance efficace et moderne de l'entreprise. Ce mode d'organisation est jugé utile par de nombreux investisseurs et agences de recommandation en vote lorsque les fonctions de Président et de Directeur général sont réunies, comme c'est de nouveau le cas pour Total à la suite de la transition managériale conduite par Patrick Pouyanné.

Ma responsabilité est de veiller au bon fonctionnement du Conseil d'administration et au respect de son Règlement intérieur, d'animer en tant que Présidente du Comité de gouvernance et d'éthique le processus d'évaluation des travaux du Conseil et la prévention des conflits d'intérêt. Avec le Président-Directeur général, je suis également un point de contact privilégié pour les actionnaires du Groupe.

Vous êtes administrateur du Groupe depuis 2008 : comment avez-vous vu évoluer la prise en compte des enjeux climatiques au sein du Conseil d'administration ?

La question climatique a toujours été abordée au sein du Conseil mais ce qui a véritablement changé au fil des

années, c'est le renforcement de sa prise en compte dans la stratégie du Groupe. En 2008, les enjeux climatiques étaient traités comme un risque environnemental à part entière, nécessitant d'associer aux activités du Groupe des mesures de réduction de son empreinte. Ces dernières années, ce thème a été pleinement intégré dans la réflexion stratégique et business. Le défi climatique guide clairement aujourd'hui l'évolution de Total sur le long terme.

Depuis 2015, quels ont été les travaux du Conseil sur ce sujet ?

En 2015, comme chaque année, le Conseil d'administration a examiné ce sujet lors de la revue des stratégies des secteurs d'activités du Groupe, présentées par leurs Directions générales respectives. Le Directeur général nous a également tenus informés des travaux menés dans le cadre de l'*Oil & Gas Climate Initiative*, notamment la réunion organisée à Paris en octobre 2015 des CEOs des plus grandes compagnies pétrolières qui se sont engagées sur ce thème. Le Comité d'audit mène en outre des travaux plus spécifiques sur les risques environnementaux à l'occasion de la revue des indicateurs de performance publiés par Total dans son rapport de gestion et audités par un organisme

tiers indépendant.

Le Comité des rémunérations a de plus décidé cette année de faire évoluer les critères de rémunération variable du Président-Directeur général pour mieux prendre en compte la tenue des objectifs en matière de HSE et de CSR. Le Conseil est donc pleinement mobilisé sur ce sujet et continuera à l'être en 2016 pour accompagner le développement de Total : c'est la raison pour laquelle il a soutenu la proposition du Groupe de publier un document spécifique sur le climat à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires.

UN POIDS RENFORCÉ DANS LA RÉMUNÉRATION DU PDG

En 2015, les critères liés à la performance HSE/CSR et intégrés au calcul de la part variable de M. Pouyanné pouvaient représenter jusqu'à 16% de sa rémunération fixe. Le Conseil d'administration a souhaité renforcer pour 2016 l'importance de ces critères en portant cette part à 30% de sa rémunération fixe, dont 20% liés à l'évolution de la sécurité et 10% à celle de la performance CSR. Celle-ci est mesurée notamment en fonction de la réalisation des objectifs d'émission de CO₂, d'efficacité énergétique ainsi que par le rang occupé par le Groupe dans les classements des agences de notation extra-financière.